

**3<sup>ème</sup> SESSION DE L'ASSEMBLEE DE L'OHI**

**Monaco, 2-5 mai 2023**

**RAPPORT DE LA COMMISSION HYDROGRAPHIQUE DE LA MEDITERRANEE ET DE LA MER NOIRE (CHMMN)**

1. **Présidence** : Vinka KOLIĆ, Croatie, depuis avril 2022

**Vice-présidence** : CV. Nicolae VATU, Roumanie, depuis septembre 2022

2. **Composition** :

**Membres** : Albanie, Algérie, Bulgarie, Chypre, Croatie, Egypte, Espagne, France, Géorgie, Grèce, Italie, Liban, Malte, Maroc, Monaco, Monténégro, Roumanie, Fédération de Russie, Serbie (suspendue), Slovénie, Syrie (suspendue), Tunisie, Türkiye, Ukraine.

**Membres associés** : Etats-Unis d'Amérique, Israël, Autorité palestinienne, Royaume-Uni.

**Observateurs** : AISM, Allemagne, CIESM, COI, IC-ENC, PRIMAR.

3. **Réunions** :

- 22<sup>ème</sup> réunion de la CHMMN – événement en VTC, 27-28 mai 2021

- 23<sup>ème</sup> réunion extraordinaire de la CHMMN – Ljubljana, Slovénie, 30 mars-1<sup>er</sup> avril 2022

En raison de la pandémie de Covid-19, la CHMMN22 a été organisée en VTC et la CHMMN23 a été organisée comme un événement hybride, en accord avec la LC 03/2022 de la CHMMN.

4. **Points de l'ordre du jour** :

**GT sur la coordination de la cartographie internationale région F (F-ICCWG)**

Le poste de coordinateur de la région F était vacant après la CHMMN22 (mai 2021) lorsque l'Italie a démissionné de son poste de coordinateur de l'ICCWG de la région F. Dans l'intervalle, deux lettres circulaires ont été publiées pour solliciter des candidatures au poste de coordinateur de la cartographie internationale (ICC) de la Méditerranée et de la mer Noire (région F) – LC 03/2021 et 06/2021. L'Espagne a joué le rôle de coordinateur par intérim pour les actions urgentes et pertinentes liées à la coordination de la cartographie dans la région.

Au cours de la 23<sup>ème</sup> réunion de la Commission hydrographique de la Méditerranée et de la mer Noire, la Grèce et la Türkiye ont proposé leur candidature pour le poste de coordinateur de l'ICCWG de la région F. Il a été convenu que la Grèce serait désignée comme coordinateur de l'ICCWG de la région F et la Türkiye comme vice-coordinateur pour une période de quatre ans sur un principe d'alternance, deux ans chacun (CHMMN 23/07).

Les Etats membres ont été invités à faire des propositions sur le rôle futur que la coordination cartographique régionale pourrait avoir dans les années à venir avec la mise en œuvre des produits et services S-100 concernant les cartes INT.

**GT sur la mer Noire et la mer d'Azov (BASWG)**

Les principaux objectifs du groupe de travail sont les suivants : 1) coordonner les besoins et les exigences des Etats de la mer Noire et de la mer d'Azov en matière d'hydrographie, de cartographie,

de navigation et de renseignements sur la sécurité maritime (RSM), 2) coordonner les actions et les résolutions dans la région conformément aux résultats des réunions de la CHMMN. Depuis l'A2 (11/2020), deux réunions en VTC ont eu lieu (11/05/2021 BASWG15 et 01/03/2022 BASWG16). La Türkiye assure la présidence du groupe de travail sur la mer Noire et la mer d'Azov. L'escalade des tensions due à la confrontation militaire en cours dans la région compromet actuellement la coordination entre les Etats membres, en particulier les questions de « chevauchement des ENC » qui ne sont toujours pas résolues.

### **Coopération avec les Etats membres**

L'élargissement de l'adhésion à la CHMMN est bénéfique. La réalisation la plus significative est que le Liban est devenu un nouvel EM de la CHMMN à partir de février 2021. Le Liban est un bon exemple d'amélioration des capacités et de ses compétences en hydrographie et en cartographie, avec le soutien des Etats membres et des programmes de CB de l'OHI. Le Liban est également devenu l'ambassadeur GEBCO/Seabed 2030/CSB de la CHMMN.

En outre, l'une des questions importantes était l'incorporation de l'Albanie en tant que 98<sup>ème</sup> Etat membre de l'Organisation hydrographique internationale. Le Secrétariat de l'OHI a été informé par le ministère des affaires étrangères et de la coopération du gouvernement de Monaco que le gouvernement de la République d'Albanie a déposé ses instruments d'adhésion à la Convention de l'OHI le 3 mai 2022. Lors de la CHMMN23, l'OHI a invité l'Albanie à signer les statuts de la CHMMN à la fin de la réunion pour devenir membre à part entière de la région CHMMN. L'Albanie est en train de signer les statuts de la CHMMN. Deux Etats membres (Israël, Libye) ne sont toujours pas membres de l'OHI et deux Etats membres ont été suspendus (Serbie et Syrie).

En ce qui concerne la recommandation 10 de l'IRCC qui vise à appliquer la résolution 1/2005 en cas de catastrophe afin de soutenir les Etats touchés dans leurs régions, la CHMMN a créé un cadre d'intervention en cas de catastrophe qui a été approuvé lors de la CHMMN23 (mars 2022).

### **Renseignements sur la sécurité maritime (RSM)**

L'Espagne est le coordinateur NAVAREA III pour cette région. La région NAVAREA III couvre la mer Méditerranée à partir du méridien 005° 45'W et la mer Noire, y compris la mer d'Azov. Depuis mai 2020, les avertissements de navigation de la région NAVAREA III sont diffusés sur SafetyNET II. Depuis mars dernier, ce centre coordinateur NAVAREA III diffuse en mode formation via le service IRIDIUM, en utilisant la plateforme SAFETYCAST. La couverture des stations NAVTEX dans cette région est satisfaisante, et la coordination entre les contacts est efficace. Les Etats membres de la CHMMN sont encouragés à établir une collaboration plus étroite entre leurs coordinateurs nationaux de renseignements sur la sécurité maritime et le coordinateur NAVAREA.

En raison de la crise entre la Fédération de Russie et l'Ukraine, une intense activité de coordination NAVAREA est menée dans la zone de la mer Noire et de la mer d'Azov. Au cours des deux dernières années, le nombre d'avertissements NAVAREA III a continué à diminuer. La plupart des avertissements, soit environ 75 % des messages, proviennent de la mer Egée, de la Méditerranée orientale et de la mer Noire.

### **Infrastructure de données spatiales maritimes (MSDI)**

L'Italie est l'ambassadeur de la CHMMN au sein du MSDIWG. Depuis la dernière A2, l'ambassadeur de la CHMMN a assisté à la réunion en VTC MSDIWG12 (17-18 mars 2021) et à la réunion hybride MSDIWG13 qui s'est tenue à Singapour (9-13 mai 2022) et qui a été intégrée à la réunion annuelle du groupe de travail sur le milieu marin de l'OGC, à la troisième réunion d'experts de l'UN-GGIM WGMGI, le séminaire international sur la gestion de l'information géospatiale mondiale des Nations Unies, avec le thème « L'information géospatiale maritime efficace et intégrée ».

Des mises à jour régulières entre la CHMMN et le MSDIWG ont été échangées par l'intermédiaire de l'ambassadeur. En novembre 2022, un atelier sur la MSDI financé par le programme de CB de l'OHI s'est tenu en Türkiye et a beaucoup bénéficié aux participants pour développer leurs MSDI. La MSDI devient de plus en plus pertinente en raison de l'intégration des données spatiales maritimes et de la nouvelle norme S-100.

Il existe un besoin constant de coopérer avec les EM, d'encourager la formation, la sensibilisation à l'importance du cadre intégré d'information géospatiale et l'implication des EM dans les initiatives et les défis de MSDI dans la région.

### **Renforcement des capacités**

Le rôle de coordinateur du renforcement des capacités (CB) de la CHMMN a été assumé par la Türkiye. Les activités de renforcement des capacités, qui sont basées sur l'évaluation du développement et des capacités de chaque état côtier dans la région, jouent un rôle clé dans l'établissement et le maintien d'un niveau fondamental de compréhension et de capacité dans les domaines concernés. Cette base permet aux Etats côtiers de coopérer, d'échanger des informations et des expériences.

Un autre objectif essentiel de ces activités est d'aider les Etats membres à remplir leurs obligations concernant la convention SOLAS. La Türkiye, en tant que coordinateur de CB de la CHMMN, représente la Commission au sein du sous-comité de CB et est responsable de la mise à jour du plan de CB triennal de la CHMMN, qui est principalement déterminé par les retours des Etats membres. Un plan triennal de CB a été approuvé lors de la CHMMN23.

Depuis la dernière A2 (11/2020), toutes les activités de renforcement des capacités à distance qui étaient prévues pour 2021 et financées par le CBSC ont été menées à bien :

- Webinaire sur le passage à la S-100 (22/11/2021)
- Webinaire sur le lidar bathymétrique aéroporté (théorie et pratique) (17/11/2021)
- Webinaire sur l'intelligence artificielle dans l'hydrographie moderne (01/11/2021)
- Webinaire sur la bathymétrie dérivée par satellite (30/06/2021 & 28/09/2021). Ces deux webinaires, organisés par la CHMMN et parrainés par des leaders du secteur, ont touché plus de 500 participants dans le monde.

En plus des formations susmentionnées, l'UKHO a offert gratuitement les formations suivantes : Comprendre les ENC, Introduction à la S-57 et Compiler pour la sécurité de la navigation.

Deux ateliers financés par le CBSC ont été menés avec succès en décembre 2022, à Istanbul. 15 stagiaires de 10 pays différents ont participé aux ateliers sous la supervision de deux formateurs des Etats-Unis :

- Atelier sur la gestion des données cartographiques (05-07/12/2022)
- Atelier sur le développement et la mise en œuvre de MSDI (07-09/12/2022)

Le défi à relever en termes d'activités de CB est principalement lié aux fonds limités disponibles chaque année. Cette situation risque d'avoir des répercussions plus graves, car nous sommes à l'aube de l'ère S-100.

Ce problème peut être résolu en suivant une ou plusieurs des options ci-dessous :

- Augmenter les fonds de CB ;
- Fournir des fonds de CB aux régions proportionnellement à leur contribution au budget de l'OHI ;
- Centraliser les activités consacrées à la S-100.

## **5. Difficultés rencontrées et défis restant à relever :**

### **Difficultés**

- Les principales difficultés rencontrées par la CHMMN concernent la coordination des schémas de cartes INT et la couverture des ENC. Les divergences entre les nouvelles ENC et les cartes INT existantes soulèvent de nouvelles difficultés concernant la cohérence des informations nautiques fournies par les différents producteurs. Parfois, la seule solution consiste à mener des discussions bilatérales pour résoudre les problèmes de chevauchement des ENC.
- L'escalade de la tension due à la confrontation militaire en cours dans la région (mer Noire et mer d'Azov) compromet actuellement la coordination entre les Etats membres, en particulier les questions de « chevauchement d'ENC » qui ne sont toujours pas résolues.
- L'une des principales difficultés de la dernière période a été le manque d'intérêt pour le poste de président et de vice-président de la région CHMMN et le poste de vice-président a été vacant de 06/2019 à 09/2021. De même, le poste de coordinateur de la région F était vacant de 05/2021 à 04/2022, où l'Espagne, en tant que président de la CHMMN, n'a accompli que des tâches urgentes dans la région F. C'était une situation assez inquiétante car la région CHMMN est la plus grande commission de l'OHI et il y a un besoin constant de coordination des activités et d'amélioration. Après la CHMMN22, la Croatie est devenue vice-président (09/2021, LC CHMMN n° 07/21), et a ensuite pris la position de président à la CHMMN23. La CHMMN23 a approuvé la désignation de

la Grèce comme coordinateur IRCC de la région F et de la Türkiye comme vice-coordinateur jusqu'à la CHMMN24 incluse. La CHMMN a également convenu de la rotation de ces postes après la CHMMN24 et jusqu'à la CHMMN25, la Türkiye devenant coordinateur de la région F et la Grèce vice-coordinateur (CHMMN23/07). Depuis la CHMMN23, des progrès importants ont été réalisés. Les Etats membres de la CHMMN ont choisi la Roumanie pour le poste de vice-président de la CHMMN (LC CHMMN n° 08/2022). Grâce à ces progrès, nous avons assuré la continuité et la stabilité de l'exécution des tâches dans la région CHMMN, ce qui est essentiel pour garantir la sécurité de la navigation dans cette zone.

- Fonds insuffisants pour les programmes de renforcement des capacités.
- Adaptation difficile et lente de la plupart des Etats membres de la région CHMMN au processus de numérisation de l'ensemble du secteur maritime, qui commence avec la S-100 comme modèle de données de base pour le programme de navigation électronique de l'OMI.
- Ecosystème collaboratif pour développer et appliquer des produits basés sur la S-100 – interopérabilité et fiabilité des données de différents types de parties prenantes.

### **Défis**

- Un défi majeur est la mise en œuvre des produits S-100 dans la région car elle est exigeante sur le plan organisationnel, technico-technologique et financier. La question stratégique la plus importante sera liée aux normes duelles concernant la transition des ENC S-57 aux ENC S-101, voire au mode triple car la plupart des EM de la région CHMMN auront une production de cartes papier, S-57 et S-101.
- Rôle clé des CHR pour une production et une distribution harmonisées de la future S-100.
- Sensibilisation des EM – il est nécessaire de créer un environnement dans lequel de nombreuses parties prenantes telles que les administrations maritimes, l'industrie et d'autres organisations professionnelles peuvent être impliquées et coopérer pour faciliter la mise en œuvre la plus large possible de la S-100.
- Le principal défi sera l'établissement du comité national S-100 dans chaque pays. Les comités nationaux S-100 devraient être composés de diverses parties prenantes nationales qui sont impliquées dans le développement des normes S-100, en particulier les utilisateurs finaux importants tels que les administrations maritimes, les services de pilotage, la marine, les services de trafic maritime, les instituts de recherche et l'industrie dans les domaines des publications nautiques, des aides à la navigation, de la navigation électronique et de la météorologie maritime, afin de permettre une participation variée.
- L'amélioration de la coordination cartographique dans la région est une tâche constante et un défi permanent.
- Améliorer les programmes de renforcement des capacités. La région CHMMN doit développer des capacités d'apprentissage en ligne qui, à leur tour, permettront aux activités de renforcement des capacités d'atteindre un public plus large d'une manière plus rentable. Les principales activités du programme de renforcement des capacités devraient être axées sur le modèle hydrographique universel S-100 et la MSDI.
- Afin d'améliorer les résultats et d'assurer la continuité du travail et de la mise en œuvre des tâches assignées aux EM de la région, l'OHI/les EM doivent trouver un meilleur moyen de motiver les EM pour les postes de président et de vice-président de la CHMMN (autres CHR) – fonds/parrainage sur une base annuelle pour la présidence.

## **6. Réalisations / résultats / conclusions :**

### **Réalisations / résultats**

- Les nouveaux statuts de la CHMMN ont été adoptés lors de la CHMMN23, et sont en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> avril 2022.
- Suite à la décision CHMMN23/08, un groupe de travail CHMMN S-1xx dédié à la mise en œuvre de la feuille de route S-100 au sein de la région CHMMN a été créé. Un appel à candidature pour le groupe de travail CHMMN S-1xx a été lancé par la lettre circulaire CHMMN n° 04/2022 en mai. Dix candidatures ont été reçues (Croatie, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, France, Grèce, Italie, Roumanie,

Slovénie, Türkiye, Royaume-Uni) et la lettre circulaire CHMMN n° 06/2022 rév1, datée du 13 juillet, a fourni la liste des membres et des points de contact, et annoncé la sélection de la France (Shom, ICETA Ronan Pronost) comme président du groupe de travail. Le mandat et les règles de procédures du GT S-1xx de la CHMMN ont été rédigés par le président en novembre 2022 et diffusés à ses membres avant d'être soumis à la CHMMN pour approbation. Une réunion en VTC est prévue au début de l'année 2023.

- Les EM de la CHMMN participent activement au groupe de travail du réseau OHI-UE (IENWG), comme en témoigne leur participation à la mise en œuvre des projets financés par l'UE : réseau européen d'observation et de données marines (EMODNet), cartographie côtière de la CHMMN, système européen d'observation des océans (EOOS), etc. En outre, les Etats membres participent activement aux initiatives de l'UE – planification de l'espace maritime (MSP) et directive européenne sur l'information du secteur public.
- Depuis l'A2 en 11/2020, des progrès ont été réalisés dans la région F concernant la solution de certains chevauchements d'ENC. Les outils efficaces de détection de ces chevauchements mis en place par les RENC et la mise en œuvre de la résolution 1/2018 de l'OHI ont permis de sensibiliser les producteurs d'ENC à ces chevauchements et les EM à leur résolution.

### Conclusions

- La coopération au sein de la CHMMN était bonne mais, en raison des restrictions imposées par la pandémie de Covid-19 et parce que nous avons dû apprendre à travailler virtuellement, la communication et les activités ont ralenti par rapport à la période pré-pandémique.
- Tous les efforts déployés pour maintenir la communication et la participation active des Etats membres par le biais des réunions en VTC n'ont pas été aussi efficaces et productifs qu'ils auraient dû l'être, en particulier parce que la CHMMN est une CHR qui couvre une petite zone géographique mais qui compte le plus grand nombre de pays et différents types de problèmes. Il est devenu évident que nous sommes plus productifs pour aborder les questions stratégiques lorsque nous travaillons ensemble et en personne.
- Les activités de renforcement des capacités jouent un rôle clé dans la région, des fonds de CB doivent être levés.
- Les nouveaux Etats membres et l'élargissement de la composition de la CHMMN sont bénéfiques.
- La discussion bilatérale est le seul moyen de résoudre les problèmes de chevauchement d'ENC et le seul moyen d'avancer.
- Le rôle de coordination de l'IENWG est un excellent exemple de la coopération entre les SH européens dans les grands projets financés par l'UE, en particulier dans la région CHMMN.
- Le principal défi dans la région CHMMN est la mise en œuvre des services cadres S-1xx, et pour cette raison, des efforts supplémentaires, des activités de renforcement des capacités, de l'éducation, des formations et une coopération entre les Etats membres de la région sont nécessaires. Le groupe de travail S-1xx de la CHMMN devrait coordonner les activités liées à la mise en œuvre de la feuille de route S-100 dans la région CHMMN.
- La MSDI devient de plus en plus pertinente en raison de l'intégration des données spatiales marines et de la nouvelle norme S-100. Il existe un besoin constant de coopérer avec les EM, d'encourager la formation, la sensibilisation à l'importance du cadre intégré d'information géospatiale et l'implication des EM dans les initiatives et les défis de MSDI dans la région.

### **7. Actions requises par l'Assemblée :**

- a) **Prendre note** du rapport de la Commission hydrographique de la Méditerranée et de la mer Noire (CHMMN)
- b) **Prendre** toute autre mesure jugée appropriée.